



RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00429

Numéro SIREN : 814 266 912

Nom ou dénomination : CAREMA INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2016 sous le numéro de dépôt A2016/001469

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LONS LE SAUNIER**



338388

Dénomination : CAREMA INVESTISSEMENTS
Adresse : 1611 route de Conliège 39570 Perrigny -FRANCE-

n° de gestion : 2015B00429
n° d'identification : 814 266 912

n° de dépôt : A2016/001469
Date du dépôt : 21/06/2016

Pièce : Ordonnance du Président



338388



REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LONS LE SAUNIER

ORDONNANCE

Nous, Claude BERTRAND, par délégation du Président du Tribunal de Commerce de Lons Le Saunier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS CAREMA INVESTISSEMENTS 1611 route de Conliège 39570 PERRIGNY RCS Lons-le-Saunier 814 266 912 représenté(e) par COGEF 9 place de la Comédie 39000 LONS-LE-SAUNIER ;

Tendant à voir désigner un commissaire aux apports dans le cadre d'une augmentation de son capital social pour apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à son profit ;

Vu les dispositions des articles L.225-147, R.210-19, R.225-7 et R.225-136 du code de commerce ;

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports :

Monsieur BADOR Xavier
39 rue Léon et Georges Bazinet 39300 CHAMPAGNOLE

inscrit sur la liste prévue à l'article L. 822-1 du code de commerce,

avec mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature envisagés,

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lons Le Saunier, le 10/06/2016

Le Commis-greffier,
Sylvain JUTHIER-SCHACH

Le Juge Ayant Charge
Claude BERTRAND

Pour copie certifiée conforme à l'original

Frais de greffe de la présente or



- 5.9 € débours)



DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Je soussigné,

Monsieur Hervé BONGLET,
Demeurant 1611 Route de Conliège 39570 PERRIGNY

agissant en qualité de Président de la CAREMA INVESTISSEMENTS, société au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 814 266 912, dont le siège social est situé 1611 Route de Conliège 39570 PERRIGNY,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société CAREMA INVESTISSEMENTS envisage de réaliser une augmentation de son capital au moyen d'apport des biens effectués par :

- Monsieur Hervé BONGLET apportant 450 actions de la SAS ENTREPRISE MERCIER SN,
450 actions de la SAS BONFILS SN,
250 actions de la SAS BERNARD COLA SN,
- Madame Marie Claude LAMY apportant 50 actions de la SAS ENTREPRISE MERCIER SN
- Mademoiselle Caroline BONGLET apportant 50 actions de la SAS BONFILS SN

sous réserve des vérifications prévues par la loi, ces apports peuvent être évalués à 500 000 euros.

En conséquence, le soussigné à l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner conformément aux dispositions des articles L.225-47 du Code de Commerce, R 225-7 du Code de Commerce et R 225-136 du Code de Commerce, Monsieur Xavier BADOR, 39 Rue Léon et Georges Bazinet 39300 CHAMPAGNOLE, aux fonctions de commissaire aux apports avec pour mission :

- d'apprécier et évaluer les apports consentis par Monsieur Hervé BONGLET, Madame Marie-Claude LAMY et Mademoiselle Caroline BONGLET ;
- d'apprécier la valeurs des avantages particuliers éventuellement octroyés ;
- d'établir un rapport contenant le mentions prévues par les dispositions réglementaires qui sera mis à la disposition des actionnaires et déposé au greffe du Tribunal de commerce dans les délais fixés par le Décret du 23 mars 1967 modifié par le Décret du 10 février 2005.

Fait à PERRIGNY,
Le 25 avril 2016.

Monsieur Hervé BONGLET,
Représentant la SAS CAREMA INVESTISSEMENTS
Pour copie certifiée conforme à la minute

